

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 mars 2024

RENFORCER L'ANCRAGE TERRITORIAL DES PARLEMENTAIRES - (N° 2076)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N° 174

présenté par

M. Leseul et les membres du groupe Socialistes et apparentés

à l'amendement n° 119 de M. Vuibert

APRÈS L'ARTICLE UNIQUE

À la première phrase de l'alinéa 2, substituer au nombre :

« 1000 »

le nombre :

« 300 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Se justifie par son texte même.